



EUROMED



CIHEAM



MALR



NWRI



CAIRO UNIVERSITY

Séminaire International

Politiques de développement rural durable en Méditerranée
dans le cadre de la politique de voisinage de
l'Union européenne (2007 / 2013)

8 / 9 février 2006 – Le Caire, Egypte

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ¹

BERTRAND HERVIEU

Secrétaire Général du CIHEAM

¹ Ces conclusions et ces recommandations ont été élaborées en collaboration avec Jean-Paul Pellissier, directeur adjoint de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

Si l'on devait retenir une seule idée à l'issue des travaux conduits à l'occasion de ce séminaire, **c'est l'affirmation du rôle central qu'est amenée à assumer la société civile** et ses différentes formes d'organisation, associatives, communautaires, consultatives, administratives, **dans la prise en charge du développement rural**, si l'on veut que celui-ci soit durable et équilibré. Il s'agit donc de créer les conditions pour que puisse s'exercer la mobilisation et une bonne gouvernance locale et que la société civile, en coordination avec les autres acteurs partie prenante, se trouve en **capacité de formuler des stratégies** de développement territorial et d'en assurer la réalisation.

Comment se mobiliser et s'organiser pour animer et porter cette évolution ? C'est en ayant à l'esprit cette question qu'un ensemble de recommandations peuvent être adressées auprès de 5 interlocuteurs du développement rural euro-méditerranéens

1. AUX GOUVERNEMENTS ET AUX MINISTRES DE L'AGRICULTURE, LES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE RECOMMANDENT :

- 1) de **promouvoir un cadre législatif** qui conforte la légitimité de la société civile à prendre en charge les questions de développement local ;
- 2) de **promouvoir des politiques nationales de développement rural** s'appuyant sur une participation effective de la société civile et ayant comme objectifs un développement équilibré et durable des territoires ;
- 3) de **s'assurer de la compatibilité de ces politiques** avec les principes énoncés par les institutions méditerranéennes comme le Plan d'Action pour la Méditerranée (Programme des Nations-Unies pour l'Environnement) ou dans la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD), et d'en affirmer l'importance dans les instances de négociations euro-méditerranéennes et internationales. Le développement rural, dans sa **conception territoriale et participative**, doit d'abord et avant tout être porté par les gouvernements de chacun des pays méditerranéen ;
- 4) de **mettre en œuvre les adaptations nécessaires** :
 - a) le **principe d'une responsabilité partagée** entre les administrations nationales et locales et la société civile doit aboutir à une redéfinition des rôles de chacun, dans un souci de complémentarité entre acteurs publics et privés et à une adaptation des services d'appui et des modalités de mise en œuvre des projets (question de la décentralisation, de la subsidiarité et de la reconnaissance des organisations civiles) ;
 - b) **l'articulation entre les politiques de développement rural et les politiques agricoles** doit être approfondie afin que tous les territoires, chacun avec ses atouts et ses contraintes, puissent tirer partie de l'ouverture des marchés et de la globalisation des économies.
 - c) **Le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes**, qui fonde les stratégies de sécurité alimentaire, doit être réaffirmé au niveau national voire euro-méditerranéen et la reconquête des marchés intérieurs doit apparaître comme une composante explicite des politiques nationales de développement socio-économique.

2. A L'UNION EUROPEENNE, LES PARTICIPANTS RECOMMANDENT :

- 5) **d'examiner attentivement les expériences de développement territorial conduites dans le cadre de la politique de développement rural** des Etats membres et celles mobilisant les instruments de coopération transnationale, qu'il s'agisse du programme d'initiative communautaire **Leader** ou du programme **Interreg**, pour en tirer des voies nouvelles de coopération dans le cadre de la politique de voisinage ;
- 6) **de veiller à une bonne articulation entre les différents instruments mobilisables dans les domaines de la coopération, de la formation et de la recherche** afin d'optimiser ces instruments au service du développement rural ;
- 7) **de ne pas mésestimer la valeur ajoutée que procure les politiques multilatérales** pour construire des espaces régionaux capables de peser sur la scène internationale. La Politique européenne de voisinage devrait à la fois approfondir les relations bilatérales de l'Union avec ses partenaires du Sud mais également poursuivre l'effort multilatéral du partenariat euro-méditerranéen.

3. A L'UNION EUROPEENNE ET A TOUTES LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE COOPERATION, IL EST DEMANDE :

- 8) **d'appuyer les gouvernements dans la formulation de leurs politiques de développement rural** et dans la réforme des dispositifs administratifs de gestion et d'appui qu'elles supposent dans la mesure où il s'agit d'une mutation profonde des manières d'être et d'agir ;
- 9) **de porter une attention particulière aux programmes de formation** et de renforcement des capacités des acteurs locaux (promouvoir des formes innovantes de formation et introduire l'éducation populaire) ;
- 10) **de favoriser les échanges d'expériences et la capitalisation** par la mise en place d'observatoires des dynamiques de développement rural et la mise en réseau des acteurs ;
- 11) **d'adapter les instruments financiers aux capacités des organisations locales** afin que la gestion des projets participe du processus de professionnalisation de ces acteurs et ne soit pas un frein à leurs initiatives.

4. AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE, LES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE PROPOSENT :

- 12) **de se mobiliser pour porter l'idée que les territoires constituent un niveau pertinent de mise en œuvre des politiques de développement ;**
- 13) **d'œuvrer pour que le développement rural** ne soit pas uniquement un instrument correcteur des effets négatifs de la libéralisation des échanges mais qu'il **s'inscrive comme vecteur de l'innovation, de la connaissance, de l'expérimentation de nouvelles pratiques** plus équitables et plus durables, et d'intégration des populations ;
- 14) **de développer les partenariats entre collectivités territoriales des deux rives de la Méditerranée comme voies d'accompagnement des acteurs locaux**

dans la prise en charge de leurs nouvelles responsabilités permettant le développement de partenariats à bénéfices communs et de nouvelles complémentarités entre les deux rives de la Méditerranée.

5. LE CIHEAM, POUR SA PART, ENTEND ETRE ACTEUR DE CETTE DYNAMIQUE :

- 15) en continuant le travail de recherche et d'enseignement pour construire des références communes et de nouveaux concepts ;
- 16) en poursuivant le travail engagé en matière de prospective sur l'avenir de la Méditerranée agricole afin de proposer des clefs d'interprétation et une aide à la décision face aux défis auxquels l'espace méditerranéen se trouvera confronté dans les années à venir, et d'en faire un outil de réflexion collective ;
- 17) en aidant à l'identification des nouveaux besoins de formation et à la construction de nouveaux cursus, que ce soit dans le domaine de la formation continue ou en matière de formation diplômante. Il s'agit de favoriser la montée de nouvelles compétences, des nouvelles élites rurales. Il y a à inventer de nouvelles formes de formation de terrain ;
- 18) en promouvant la mise en place d'un réseau méditerranéen sur le développement rural qui permettrait une mise en commun des savoirs, la coordination des actions et la consolidation d'une approche commune à la Méditerranée sur la question du développement rural durable (convergences des sites Internet et convergence des forums d'expérience) ;
- 19) en perpétuant les réunions des ministres de l'agriculture des Etats membres du CIHEAM, en lançant de nouvelles initiatives de coopération (à titre d'exemple, sur la Méditerranée des régions avec la Conférence des régions périphériques et maritimes), en développant le projet sur la qualité des produits méditerranéens et en s'adaptant aux réformes universitaires exigées par le processus de Bologne (LMD)

Pour conclure, **trois considérations méritent que nous soyons vigilants et peut-être proactifs** :

- Plus que jamais en Méditerranée, **le rural doit s'articuler à l'urbain** : c'est une corrélation intime, nécessaire et stratégique ;
- Quoiqu'on en dise, **la Méditerranée est dans le monde** et entraînée dans le sillage de la mondialisation : d'une position dans laquelle elle subit les évolutions du monde et les distorsions de la mondialisation, la Méditerranée doit progresser pour s'affirmer comme un acteur porteur d'un projet de développement durable qui lui soit propre et qui allie ouverture au monde et préservation de la diversité et de la richesse de son patrimoine.
- C'est précisément parce que les méditerranéens sont différents qu'ils doivent impérativement **s'unir et s'associer** pour pouvoir collectivement se développer et se reconnaître.